

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 57 [i.e. 58] (1987)

Heft: 6: Rapports statutaires : comptes et budget

Rubrik: Rapport introductif aux budgets et aux comptes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission informatique

La commission informatique a consacré l'essentiel de ses travaux, en 1986, à l'informatique scolaire. En effet, elle a collaboré avec les enseignants chargés de l'expérience d'introduction dans le canton du Jura. La commission a en outre abordé le problème de l'informatique communale, en répondant aux sollicitations de quelques communes qui souhaitaient obtenir son avis sur la nécessité et le coût de ces équipements. Enfin, la commission a préparé des manifestations qui se sont déroulées dans le courant du printemps 1987, à savoir un colloque réunissant toutes les per-

sonnes et institutions intéressées par la formation en matière informatique, l'organisation d'un salon régional de l'informatique pour les architectes et ingénieurs, ainsi que la mise sur pied du concours de logiciels, lancé – avec une année de retard – en 1987.

III. Secrétariat

En 1986, le secrétariat a été animé par le soussigné, employé à 60, puis 70 %. M. Fabien Rebetez y a entamé sa troisième année d'apprentissage et M. Didier Walzer, sa deuxième.

P.-A. G.

Rapport introductif aux budgets et aux comptes

A. Comptes d'exploitation

Budget 1986

Conformément à un principe défini par la direction et approuvé par l'assemblée générale, un déficit de 15 000.– avait été prévu pour l'année 1986. Ce montant représentait le solde du mandat confié à M. Jean-Paul Bovée, en relation avec la constitution de la banque de données. Ces 15 000.– ont été prélevés sur la fortune de l'association.

Comptes 1986

Par rapport au déficit présumé de 15 000.–, on peut constater avec satisfaction que le déficit réel se situe aux alentours de 3 400.–. Un examen des différentes rubriques permettra d'en expliquer la raison :

– **traitement du président**: la vacance de la présidence et, par conséquent, le non-versement de l'indemnité liée à la fonction, a permis une économie de 4 000.–.

– **salaires et charges sociales**: alors que le budget prévoyait un montant global de 51 000.–, les dépenses effectives se montent à 52 800.–. L'indexation au coût de la vie, ainsi que l'introduction du treizième mois pour les apprentis explique ce dépassement. Le mandat de 15 000.– représente, comme indiqué plus haut, le solde de la dépense engagée pour confier à M. Bovée la mise en place de la banque des données.

– **jetons de présence, frais de délégation et frais de déplacement**: alors qu'un montant global de 9 500.– avait été prévu, une dépense de 11 700.– doit être constatée. Il convient de rappeler à ce propos que si les membres de la direction, ainsi que les présidents et secrétaires des commissions de l'ADIJ reçoivent de (modestes) jetons de présence pour leur participation aux séances, tel n'est pas le cas des membres des commissions, qui ne sont indemnisés que pour leurs seuls frais de déplacement.



2942 ALLE

Pour une agriculture
jurassienne
moderne et dynamique

Coopérative agricole CENTRE-AJOIE

2942 Alle

Téléphone 066 71 24 24

PIGNONS ASTRA

CH 2735 BEVILARD TEL. 032/92 14 24

**FABRICATION DE PIGNONS ET ROUAGES
POUR HORLOGERIE ET INSTRUMENTS DE PRECISION**



Publications

***Comment vous informer?
Faites comme moi,
lisez les publications
de la SBS.
Elles sont d'actualité,
objectives et
de plus, gratuites!***



**Société de
Banque Suisse**

Une idée d'avance

Delémont et Porrentruy

Bilan de clôture

	1985	1986	1985		1986	
			Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Caisse			232.—		8.35	
Compte de chèques postaux			2 145.11		2 798.71	
Carnets d'épargnes DL			18 087.20		217 965.15	
Titres DL			98 450.—		124 450.—	
Impôt anticipé Exploitation			1 380.10		2 700.20	
Carnets d'épargnes Fonds spéciaux	14 669.49	11 125.14				
Titres Fonds spéciaux	58 000.—	72 080.10				
Débiteurs/créanciers Fonds spéciaux	1 796.40	22 203.21				
Impôt anticipé Fonds spéciaux	<u>753.80</u>	<u>751.75</u>	75 219.69		72 080.10	
Actifs transitoires			13 080.65		9 569.85	
Immeuble			182 600.—		182 600.—	
Mobilier			1.—		1.—	
Créanciers/débiteurs Fonds spéciaux				1 796.40		22 203.21
Passifs transitoires				21 395.95		39 026.60
Provision sur Titres				5 550.—		—.—
Provision mandat Bovée				15 000.—		46 288.—
Provision pour la promotion BD				—.—		6 000.—
Provision information comptable				—.—		3 500.—
Provision concours logiciels				—.—		4 000.—
Indemnités de la Seva				p. m.		102 164.40
Fonds spécial « Général »	25 755.34	—.—				
Fonds spécial « Immeuble »	7 304.75	27 897.55				
Fonds spécial « Chemin d'Outremont »	15 987.10	17 340.—				
Fonds spécial « Martinet »	9 996.55	10 043.80				
Fonds spécial « Formation professionnelle »	<u>16 175.95</u>	<u>16 798.75</u>		75 219.69		72 080.10
Capital				272 333.71		316 911.05
			391 295.75	391 295.75	612 173.36	612 173.36

L'augmentation du montant global des indemnités versées en 1986 reflète donc exclusivement une augmentation du nombre des séances des différents commissions de l'ADIJ et une amélioration du taux de participation, ce qui est réjouissant pour l'avenir de l'association.

— **administration générale**: un montant de 17 200.— avait été prévu pour ces différentes rubriques. Il faut constater une dépense qui se monte à environ 18 200.—. Là également, se reflète l'augmentation du volume d'activités du secrétariat, ce qui conduit la direction à proposer un ajustement de ces montants pour le budget 1988.

— **frais en rapport avec la publication du bulletin**: l'impression des bulletins (y compris le complément 1986 à l'annuaire statistique) est revenue à 35 000.— environ, ce qui correspond pratiquement au budget.

— **cotisations et abonnements**: alors que le budget prévoyait des rentrées de

l'ordre de 54 000.— pour les cotisations des membres et les abonnements au bulletin, les recettes effectives se montent à 51 200.— seulement. Le nombre des membres individuels est en baisse depuis quelques années, ce qui constitue un sujet de préoccupation pour l'association qui a pourtant déployé beaucoup d'énergie pour inverser cette tendance. Le nombre des adhésions d'entreprises est, lui, en augmentation régulière, ce qui est satisfaisant mais ne compense pas le phénomène constaté pour les membres individuels.

— **annonces publicitaires**: dans ce domaine également, malgré d'importants efforts, il n'a pas été possible d'atteindre ou de dépasser la « cible » des 18 000.—. Les recettes de 17 200.— ne devraient pas notablement s'améliorer en 1987.

— **vente du bulletin au numéro**: à 250.— près, les recettes escomptées (7500.—) sont atteintes, notamment grâce à la

vente du complément 1986 à l'annuaire des statistiques.

– **intérêts actifs**: la sensible augmentation de cette rubrique (près de 5000.–) provient des intérêts produits par l'indemnité de la SEVA (cf plus bas) et de la poursuite des efforts entrepris dès 1980 pour gérer efficacement la fortune de l'association. Témoignage de cette rigueur: l'attribution à la fortune d'une somme de près de 6000.– représentant une provision créée pour assumer... d'éventuelles pertes sur titres!

– **subventions**: l'Etat du Jura octroie à l'ADIJ une subvention annuelle de 25 000.–, alors que, depuis 1979, l'Etat de Berne ne soutient plus notre association.

– **études et travaux spéciaux, organisation de cours**: cette rubrique, introduite en 1986 au budget, représente les mandats confiés à l'ADIJ par des collectivités publiques, des entreprises ou des personnes privées. Ces mandats ont trait essentiellement à l'exploitation de la

Fonds spéciaux

Fonds général

Solde à nouveau
Ventes de la *Table des matières*
Ventes de l'*Annuaire statistique*
Intérêts actifs
Solde pour balance/dissolution

Immeuble

Solde à nouveau
Provision pour travaux futurs
Provision 1984-85/installation-chauffage
Provision 1986/remplacement-chauffage
Intérêts actifs
Solde pour balance

Chemin d'Outremont

Solde à nouveau
Contributions annuelles
Travaux d'entretien
Intérêts actifs
Attribution du fonds au futur propriétaire
Solde pour balance

Martinet de Corcelles

Solde à nouveau
Dons
Assurances
Electricité
Intérêts actifs
Remise à la fondation à constituer
Solde pour balance

Formation professionnelle

Solde à nouveau
Attributions extraordinaires de prix aux apprentis
Reliquat de la distribution des prix
Intérêts actifs
Solde pour balance

Comptes 1985		Comptes 1986	
Charges	Produits	Charges	Produits
	22 359.99		25 755.34
	253.—		30.80
	2 182.—		357.—
	960.35		1 006.50
25 755.34		27 149.64	
25 755.34	25 755.34	27 149.64	27 149.64
	5 973.60		7 304.75
	458.75		300.—
	600.—		—.—
			20 000.—
	272.40		292.80
7 554.75		27 897.55	
7 304.75	7 304.75	27 897.55	27 897.55
	14 697.65		15 987.10
	1 060.—		710.—
366.70			642.90
	596.15		
15 987.10		17 340.—	
16 353.80	16 353.80	17 340.—	17 340.—
	9 918.95		9 996.55
	30.—		—.—
239.—		239.—	
86.15		86.15	
	372.75		372.40
9 996.55		10 043.80	
10 321.70	10 321.70	10 368.95	10 368.95
	14 622.80		16 175.95
	950.—		
	603.15		622.80
16 175.95		16 798.75	
16 175.95	16 175.95	16 798.75	16 798.75

banque des données de l'ADIJ. Les cours de formation mis sur pied par l'association constituent eux aussi une prestation nouvelle.

Ces deux rubriques permettent à l'ADIJ de réaliser un bénéfice de près de 9500.-. Au surplus, il faut considérer que l'essentiel des charges affectées à ces postes représentent des frais de salaire ou de secrétariat liés à l'augmentation du volume de travail. De plus, un nouvel ordinateur PC, ainsi qu'une imprimante ont pu être acquis grâce à ces rentrées, sans obérer pour autant les autres postes du budget.

- charges et produits de l'immeuble : rappelons à ce sujet que l'ADIJ est propriétaire des locaux qu'elle occupe. La location de deux appartements de l'immeuble lui assure par ailleurs une recette de 12 000.- par an.

- bilan de clôture 1986 : Le conflit qui opposait l'ADIJ (et Pro Jura) à la SEVA a enfin débouché sur un règlement, soit le versement de 200 000.- à chacune des deux associations jurassiennes. On trouvera dans cette importante recette l'explication essentielle des différences entre le bilan 1985 et le bilan 1986. La somme versée par la SEVA a été affectée, sur proposition de la direction approuvée par l'assemblée générale 1986, à la création de diverses provisions : mandat reconduit pour M. Jean-Paul Bovée de mi-1986 à fin 1988 (54 000.-); prévision du remplacement de la chaudière de l'immeuble qui menace de rendre l'âme (20 000.-); valorisation de la banque des données (6000.-); informatisation de la comptabilité de l'association (3500.-); remplacement de petit mobilier et d'appareils de bureau... Le règlement des honoraires d'avocats a également été passé par ce poste, dont le reliquat (102 000.-) est viré à la fortune de l'association.

Budget 1987

Le budget 1987 a été adopté par l'assemblée générale du 20 septembre 1986, à Delémont. Il n'appelle pas, à ce jour, de remarques particulières.

Budget 1988

Le budget 1988 prévoit un équilibre du compte d'exploitation. Il est basé sur des cotisations inchangées.

Les différentes charges ont été maintenues ou réévaluées, compte tenu des résultats de 1985 et 1986. S'agissant des produits, on remarquera qu'il est escompté un bénéfice des rubriques « organisation de cours » et « études et travaux spéciaux ». La comparaison avec le compte d'exploitation 1986 montre que cette estimation est réaliste. La rubrique « concours logiciels » ne figure pas au budget, puisque ce concours n'est organisé que tous les deux ans.

Le déficit présumé de 11 000.- représente en fait le solde du mandat confié à M. Jean-Paul Bovée et financé par une provision créée par l'assemblée générale 1986.

B. Fonds spéciaux

Comptes 1986

On remarquera que les fonds spéciaux ont été, de manière générale, fort peu sollicités :

- fonds spécial général : les frais d'impression et les produits des ventes des compléments à l'Annuaire statistique étant désormais englobés dans les frais liés à la publication et à la vente du bulletin, la direction propose à l'assemblée générale de dissoudre ce fonds et de le verser à la fortune de l'association.
- immeuble : comme indiqué précédemment, une provision de 20 000.- a été créée de manière à remplacer, le moment venu, la chaudière de l'immeuble.
- chemin d'Outremont : malheureuse-

	Compte d'exploitation 1985		Budget 1986		Compte d'exploitation 1986		Budget 1987		Budget 1988	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Traitement du président	3 891.60		4 600.—		648.60		4 600.—			—
Secrétariat et documentaliste	44 398.—		45 000.—		47 076.25		45 000.—		52 000.—	
Mandat	30 000.—		15 000.—		15 000.—		22 000.—		22 000.—	
Conciergerie	723.—		1 200.—		885.15		1 200.—		1 200.—	
Charges sociales	5 203.15		6 000.—		5 701.15		6 000.—		7 000.—	
Jetons de présence	1 396.50		2 000.—		2 186.50		2 000.—		2 500.—	
Frais de délégation	110.40		500.—		1 025.20		500.—		1 000.—	
Frais de déplacements	6 244.40		7 000.—		8 475.15		7 000.—		8 500.—	
Assemblée générale	600.—		500.—		565.80		500.—		500.—	
Loyer	5 000.—		5 000.—		5 000.—		5 000.—		5 000.—	
Entretien et réparation du mobilier	868.35		1 000.—		—		1 000.—		1 000.—	
Assurances	445.40		500.—		445.40		500.—		500.—	
Electricité des bureaux	226.70		200.—		372.50		200.—		400.—	
Fournitures de bureau	4 521.05		3 500.—		3 841.—		3 500.—		4 000.—	
Autres frais de bureau	1 094.10		1 000.—		1 377.75		1 000.—		1 500.—	
Ports et taxes compte de chèques postaux	3 379.10		3 000.—		3 908.15		3 000.—		4 000.—	
Téléphones	2 001.40		2 000.—		2 139.30		2 000.—		2 200.—	
Ouvrages et abonnements	475.30		500.—		380.30		500.—		500.—	
Dons et subventions	310.—		1 000.—		1 164.80		1 000.—		1 000.—	
Cotisations	620.—		500.—		675.—		500.—		600.—	
Attribution à la fortune	—	—	—	—	5 868.75		—		—	
Rédaction du bulletin	1 588.—		1 500.—		1 111.40		1 500.—		1 500.—	
Impression du bulletin	34 250.90		41 000.—	6 500.—	35 353.—		41 000.—	6 500.—	35 000.—	—
Impression du complément de l'Annuaire statistique	—	—	10 000.—	7 500.—	—	—	—	—	—	—
Vente des compléments de l'Annuaire statistique	—	—	—	00.—	—	—	—	—	—	—
Cotisations des membres « individuels »	23 705.—		25 000.—		22 120.—		25 000.—		23 000.—	
Cotisations des membres « communes »	9 516.50		9 500.—		9 711.25		9 500.—		9 700.—	
Cotisations des membres « sociétés »	2 505.—		2 500.—		2 420.—		2 500.—		2 500.—	
Cotisations des membres « entreprises »	6 610.—		7 000.—		7 240.—		7 000.—		7 500.—	
Abonnements	9 680.—		10 000.—		9 675.—		10 000.—		10 000.—	
Annonces publicitaires	18 005.—		18 000.—		17 230.—		18 000.—		18 000.—	
Ventes au numéro	823.75		500.—		573.30		500.—		2 200.—	
Ventes de plusieurs numéros	5 532.80		7 000.—		6 691.60		6 000.—		—	
Dons	497.10		500.—		550.—		1 000.—		—	
Intérêts actifs	7 397.60		6 000.—		11 089.65		6 000.—		13 000.—	
Recettes diverses	433.60		450.—		27.—		450.—		—	
Subventions	25 000.—		25 000.—		25 000.—		25 000.—		25 000.—	
Dissolution d'une provision	—	—	—	—	5 868.75		—		—	
Concours apprentis	7 027.10	5 252.—	6 200.—	5 000.—	4 894.30	5 000.—	6 200.—	5 000.—	6 000.—	6 000.—
Concours logiciels	—	—	—	—	—	—	20 000.—	20 000.—	—	—
Organisation de cours	—	—	2 000.—	2 000.—	1 818.30	2 703.80	2 000.—	2 000.—	1 500.—	2 000.—
Etudes et travaux spéciaux	—	216.70	30 000.—	30 000.—	24 673.70	33 335.—	10 000.—	10 000.—	18 000.—	25 000.—
Charges et produits de l'immeuble	8 374.35	20 124.35	7 750.—	18 500.—	7 231.85	19 142.90	7 750.—	19 000.—	7 500.—	19 000.—
Excédent de recettes/déficit	162 748.80	135 299.40	188 450.—	173 450.—	181 819.30	178 378.25		22 000.—		22 000.—
		27 449.40		15 000.—		3 441.05				
	162 748.80	162 748.80	188 450.—	188 450.—	181 819.30	181 819.30	195 450.—	195 450.—	184 900.—	184 900.—

ment, ce dossier n'évolue pas. Il est impossible de céder ce chemin aux personnes privées ou aux collectivités publiques concernées.

– Martinet de Corcelles: ce fonds n'a pas été sollicité particulièrement en 1986. Toutefois, dans le courant 1987, la création de la fondation susceptible de reprendre le Martinet semble possible.

– formation professionnelle: le concours des apprentis ayant pu être financé en 1986 grâce à l'appui de la Loterie romande, le fonds n'a pas dû être sollicité.

Budget 1988

– fonds général: comme indiqué ci-dessus, la direction propose à l'assemblée générale de dissoudre ce fonds pour le verser à la fortune de l'association.

– immeuble: la direction a demandé auprès d'une société spécialisée une étude thermique de l'immeuble. Il serait souhaitable en effet de savoir dans quelles conditions, et – cas échéant – au prix de quels travaux complémentaires il serait

possible d'améliorer le rendement calorimétrique de l'immeuble. Pour le reste, aucun travail spécial n'est prévu.

– chemin d'Outremont: en 1988, un effort tout spécial sera consacré à ce problème, en vue de pouvoir enfin remettre le chemin et le fonds à des intéressés.

– Martinet de Corcelles: au cas où la fondation pour le Martinet pourrait être créée, la direction propose à l'assemblée générale d'affecter les quelque 10 000.– du fonds à l'entreprise en cours de rénovation des citernes du Raimeux. Ce fonds conserverait ainsi une affectation liée à la protection du patrimoine régional.

– formation professionnelle: en 1988, nous espérons pouvoir autofinancer l'édition du concours pour les apprentis. A noter cependant qu'il ne sera plus possible de compter sur l'appui de la Loterie romande. D'autres mécènes devront donc être trouvés.

P.-A. G.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Président ad interim:
Philippe Degoumois, avocat et notaire,
2740 Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable:
Pierre-Alain Gentil, 2800 Delémont

Administration de l'ADJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c. c. p. 25-2086-1